

MINISTÈRE

1<sup>RE</sup> ÉDUCATION NATIONALE  
~~INSTRUCTION PUBLIQUE~~~~ET DES BEAUX-ARTS~~DIRECTION GÉNÉRALE  
de l'ARCHITECTURE~~DES MONUMENTS~~  
DIRECTION des MONUMENTS  
HISTORIQUES

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

DES  
MONUMENTS HISTORIQUES.BUREAU  
DES TRAVAUX ET CLASSEMENTS

## ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE ~~INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS~~  
ÉDUCATION NATIONALEVu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et  
notamment l'article 2, ~~modifié et complété par la loi du~~  
~~25 Juillet 1927~~Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration  
publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12  
et 31,

Vu l'article 95 de la loi du 26 mars 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

## ARRÊTÉ :

## ARTICLE PREMIER.

La façade, la galerie et la toiture du cloître  
de l'hôpital de Kayserberg (Haut-Rhin)appartenant à la commune de Kayserberg

sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

## ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les  
archives de la préfecture, au maire de la commune de KAYSERSBERG  
propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 10 FEV 1946.Par déléguation  
Le Directeur Général de l'Architecture

T. S. V. P.